

Fabriquer son aliment volailles

Organisée en partenariat avec la FD CIVAM du Gard

Objectifs

■ Connaître les avantages et inconvénients à produire son aliment, les éléments de faisabilité technico-économique en volailles de chair et poules pondeuses. ■ Connaître quels équipements et compétences sont nécessaires pour fabriquer son aliment

Enjeux

De nombreux petits élevages de volailles de chair et/ou poules pondeuses contraints d'acheter des aliments du commerce onéreux font face à des coûts de production élevés (en particulier en Bio) qui mettent parfois en péril leur équilibre économique

Contenu

Journée 1 : • Les paramètres techniques et économiques à prendre en compte avant de prendre la décision de fabriquer son aliment. • Composer des rations adaptées aux besoins physiologiques • Les équipements et investissements (stockage, broyage...), l'organisation et le temps de travail nécessaires • Coûts de revient comparés à 100 % d'achat d'aliments dans le cas ou non d'une production des céréales sur sa ferme. Visite de terrain : retours d'expérience auprès d'éleveurs produisant leur aliment à la ferme : mise en place, résultats obtenus, atouts et contraintes. Journée 2 : Visite de l'atelier collectif de fabrication d'aliment du GIE «Epi de Blé» au lycée agricole de St Maximin (Var). Le GIE regroupe 5 éleveurs Bios, un céréalier Bio et le lycée.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 18/11/2019

Tarifs

Non agricole 336€

Autres fonds de formation, nous contacter.

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

18 nov 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

30250 Sommières

Max Haefliger, expert en grandes cultures et volailles Bio et directeur du BioCIVAM Aud

22 nov 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

83000 VAR

Sophie Dragon, animatrice du GIE Epi de Blé et directrice d'AgriBio Var

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

--

Code postal : _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))